



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 13 AVRIL 2016

À 17 H

PROCÈS-VERBAL 16-04

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Mme Ariadne C. Echevers avait motivé son absence

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

Après l'ouverture de l'assemblée, M. Bruno Vachon invite Madame Francine Bergeron de RCGT à déposer et à commenter les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

2. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

RÉSOLUTION 030-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 et conservé aux archives sous le no A16-09 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

3. **AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2015 -**

RÉSOLUTION 031-16

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 montrent un excédent net des revenus sur les dépenses de 1 737 905 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit qu'une société peut intégrer dans son budget, soit le budget de l'année 2017, comme revenu, tout surplus de l'exercice précédent, soit le surplus non affecté de l'année 2015 de 1 737 905 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le surplus non affecté de l'exercice 2015 au montant de 1 737 905 \$; soit et est affecté au budget de l'année 2017.

- ADOPTÉ -

4. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 032-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

5. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016 -**

RÉSOLUTION 033-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2016.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2016 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

6. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

7. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 034-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Les **points 6 et 7** portant sur les états financiers et l'affectation du surplus ont été traités en début d'assemblée aux points 2 et 3.
- Ajout au point 12 :
 - 12A.** Utilisation des soldes disponibles des règlements d'emprunt.
 - 12B.** Entente intervenue entre le RUTASM et la Société de transport de Sherbrooke

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau adresse une demande de transmission de documents au RUTASM

Monsieur Peter Nieman, directeur général de l'ACTE

M. Nieman félicite la STS pour ses états financiers exemplaires. De plus, il fait état des impacts de la tarification sur les personnes en situation de grande pauvreté et adresse une demande que soit adoptée une politique tarifaire qui tient compte de cette clientèle.

M. Bruno Vachon fait part des sources de financement limitées et prévoit analyser la demande dans le cadre de l'élaboration de la politique tarifaire de la STS.

Monsieur Denis Beaudin, Président CSN-Estrie

M. Beaudin représente les 3 syndicats CSN de la STS.

M. Beaudin fait part des coupures de 300 millions aux municipalités et dit s'inquiéter des effets sur le service de transport. De même, conséquemment aux changements législatifs permettant aux municipalités de décréter les conditions de travail des employés, M. Beaudin questionne l'état du climat de travail suite à l'application de ce décret. De plus, M. Beaudin souligne que la Loi 15 a affecté les employés et souhaite que le conseil d'administration sensibilise la Ville sur les préoccupations syndicales.

M. Bruno Vachon confirme que la STS souhaite conserver les bonnes relations de travail avec ses employés et juger en temps opportun des effets du Pacte fiscal et des changements législatifs.

8. TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -

RÉSOLUTION 035-16

CONSIDÉRANT la politique de la STS de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire réduire la tarification au comptant à 1 \$ lors d'événements majeurs pendant la période estivale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, aux mêmes conditions que les années antérieures, soit une réévaluation annuelle de la collaboration et en échange de visibilité médiatique :

- De midi jusqu'à la fermeture du réseau lors de la **Fête nationale du Québec en Estrie, le 23 juin 2016.**

- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du lundi au vendredi et toute la journée les samedis et dimanches sur l'ensemble des circuits lors de **La Classique Pif Vacances Transat, du 27 juin au 3 juillet 2016.**
- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mardi au vendredi et toute la journée les samedis et dimanches sur l'ensemble des circuits lors de la **Fête du Lac des Nations, du 19 au 24 juillet 2016.**
- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du mercredi au vendredi et toute la journée les samedis et dimanches sur l'ensemble des circuits lors du **Festival des Traditions du Monde, du 10 au 14 août 2016.**

- ADOPTÉ -

9. **LETTRE D'ENTENTE 2016-01TA MODIFIANT LES ARTICLES 14.09 B), 15.03 A) ET C), 17.06, 17.07, 17.09 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) -**

RÉSOLUTION 036-16

ATTENDU QU'un accord de principe est intervenu entre la Société de transport de Sherbrooke et le Syndicat du personnel du transport adapté de la STS (CSN) afin de confirmer les pratiques relativement aux assignations de travail de la période des fêtes, de clarifier des éléments de la rémunération du travail supplémentaire et de la prise de congés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil approuve la lettre d'entente 2016-01TA et autorise le président et la directrice générale à signer ladite entente.

Que l'entente 2016-01TA soit et est déposée suivant l'article 72 du Code du travail et conservée aux archives sous le no A12-16.

- ADOPTÉ -

10. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR "ACQUISITION D'UNE NACELLE ÉLÉVATRICE" - APPEL D'OFFRES STS-16-01 -**

RÉSOLUTION 037-16

Ont soumissionné :

Location Hewitt inc.	59 320,00 \$
Accès Location d'équipement inc.	59 509,00 \$
Location d'outils Simplex	66 708,45 \$
Location d'outils Gamma inc.	66 716,54 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme de **Location Hewitt inc.** pour «**l'Acquisition d'une nacelle élévatrice**» au prix de cinquante-neuf mille trois cent vingt dollars (59 320,00 \$) plus taxes soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A16-10.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 038-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mars 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

12A. UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT -

RÉSOLUTION 039-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil autorise la Société de transport de Sherbrooke à affecter au remboursement du service de la dette les soldes disponibles des règlements d'emprunt.

- ADOPTÉ -

12B. ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE RUTASM ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -

RÉSOLUTION 040-16

ATTENDU l'entente intervenue entre le RUTASM et la STS dans le dossier numéro C1809_14 de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil approuve tel que prévu au Mémoire de transaction l'avis à être publié et les précisions sur l'application des Règles d'utilisations de transport adapté.

Que le mémoire de transaction soit et est déposé aux archives
sous le no A16-11.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Robert Y. Pouliot rassure M. Denis Beaudin à l'effet qu'il privilégie la négociation
à la confrontation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 43.

Sherbrooke (Québec), le 13 avril 2016

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire